

Nos Réf. : ENV/CB

Contrat de collecte des déchets des petits producteurs du Bassin Seine-Normandie passé dans le cadre du marché de collecte et d'élimination des déchets ménagers spéciaux sur les communes de Fontenay-le-Fleury, Les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Toussus-le-Noble et Viroflay.

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 janvier 2003 accordant au Bureau les délégations pour solliciter toutes subventions sur des opérations suivies par l'Union Européennes, l'Etat, la Région, le département ou tout autre organisme,

Considérant qu'il y a lieu de définir les conditions d'attribution, à la communauté de communes du Grand Parc, des subventions de l'Agence de l'Eau par l'intermédiaire du prestataire de collecte et de traitement des Déchets Ménagers Spéciaux,

Décide

Art. 1 - de signer avec la société SEPUR dont le siège social est situé 54 rue Alexandre Dumas à Plaisir (78371) un contrat de collecte des déchets des petits producteurs du bassin Seine-Normandie encadrant les conditions d'attribution des subventions de l'Agence de l'Eau au titre de l'élimination des Déchets Ménagers Spéciaux.

Art. 2 -La durée du contrat est valable du 11 décembre 2004 au 31 décembre 2005, date à laquelle prend fin contrat avec la société SEPUR pour la collecte des déchets ménagers spéciaux.

Art. 3 -Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer le contrat correspondant.

Art. 4 -Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 5 -Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **03 AOÛT 2005**

**Le Président,
pour et par délégation**



Gérard MEZZADRI

Co-président de la commission environnement

PRÉF 78

010905